

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

Le 6 août 2014

Mémoire prébudgétaire fédéral de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières

De plus, Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM :

*Déclare que les marchés des actions au Canada sont en « crise »
Demande une révision des régimes d'épargne-retraite bénéficiant
d'allègements fiscaux*

« Nous sommes aux prises avec une crise sur les marchés des actions sur lesquels comptent les petites et moyennes entreprises canadiennes pour financer leur démarrage et leur développement. Ces entreprises sont le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Au cours des deux dernières années, malgré le développement de l'économie et des taux d'intérêt qui sont plus bas que jamais, les capitaux recueillis par les petites entreprises sur les marchés des capitaux, tant boursiers que privés, représentent environ la moitié de qu'ils étaient au cours de la même période cinq années plus tôt. Ce manque de capitaux s'est traduit par un nombre d'entreprises en démarrage au Canada qui a atteint un minimum historique et une productivité à la baisse.

Le budget de février 2015 doit prendre cette crise à bras-le-corps.

L'ACCVM recommande deux incitatifs fiscaux ciblés pour aider les petites entreprises à mobiliser des capitaux : i) report de l'impôt (roulement) sur les gains en capital réalisés lors de la vente d'actifs, pourvu que ces gains soient placés dans des petites ou moyennes entreprises admissibles, et ii) un crédit d'impôt personnel lors de l'achat d'actions d'entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises nouvelles ou en début de développement, et une exonération des gains en capital réalisés sur ces actions pourvu qu'elles soient détenues durant au moins deux ans.

Reporter l'impôt sur les gains en capital débloquera des quantités considérables de capitaux actuellement immobilisés dans des entreprises ayant atteint leur plein développement pour les rediriger vers des placements productifs dans de petites et moyennes entreprises partout au pays. Nous soulignons que notre recommandation de crédit d'impôt personnel lors de l'achat d'actions d'entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises nouvelles ou en début de développement, et d'une exonération des gains en capital réalisés sur ces actions s'appuie sur un programme qui est déjà en place depuis 20 ans au Royaume-Uni. Il s'agit du

Programme d'investissement dans l'entreprise (EIS). Ce programme a eu un impact majeur sur le financement des petites entreprises au Royaume-Uni.

L'ACCVM recommande aussi au gouvernement d'élargir la portée des régimes d'épargne-retraite bénéficiant d'allègements fiscaux pour augmenter l'épargne-retraite en adoptant notamment les mesures suivantes : augmentation du plafond des cotisations annuelles au REER, assouplissement des règles sur les cotisations au REER, pas de retenues à la source sur les cotisations à un REER collectif, augmentation du plafond des cotisations annuelles au CELI, et abolition de l'obligation de retirer du FERR un montant minimum annuel. »

Un exemplaire du mémoire prébudgétaire de l'ACCVM est disponible [ici](#).

L'ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 160 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Responsable des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416 687-5475 – ligne directe au bureau
416 320-6920 – cellulaire
mgotzamanis@iiac.ca